
Bolloré SE

Société européenne au capital de 449 565 408,32 Euros
Siège social : Odet, 29500 ERGUE-GABERIC
055 804 124 R.C.S. QUIMPER

Les informations relatives à la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration sont publiées conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10-1 du Code de commerce.

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (page 171 du Document d'enregistrement universel déposé le 22 avril 2026 auprès de l'Autorité des marchés financiers)
--

.../...

1.5. Politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'administration, informations sur la mixité au sein du Comex (article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce)

Le Conseil d'administration veille à appliquer les principes du Code Afep-Medef et s'est attaché, au cours des dernières années, à assurer un bon équilibre dans sa composition par la recherche de profils diversifiés et complémentaires, tant en termes d'âge que de mixité, de compétences ainsi que d'expériences riches et diversifiées (présentées pour chaque mandataire au chapitre 4, point 1.6). Cette recherche de diversification a été menée en veillant à maintenir une proportion d'administrateurs indépendants supérieure au seuil du tiers préconisé par le Code Afep-Medef.

La composition du Conseil d'administration (cinq femmes, soit 45 % de l'effectif) est en conformité avec les dispositions légales relatives à la représentation femmes-hommes, qui fixent une proportion d'au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe. La représentation des salariés au sein du Conseil est, en outre, assurée par deux administrateurs qui ont été désignés conformément aux dispositions statutaires.

Le Conseil, lors de la dernière évaluation, a jugé positivement sa composition, en termes de parité, d'expériences à l'international, d'âge, de compétences en matières financière, de gestion et de responsabilité sociale et environnementale. Le Conseil attache une importance particulière à la diversité pour assurer une gouvernance d'entreprise performante : outre les caractéristiques de genre ou d'origine, pouvoir bénéficier de compétences et d'expertises en lien avec les orientations stratégiques de la société apporte une réelle contribution au processus d'analyse et de décision.

Les principes qui sont déployés au sein de la Charte diversité et inclusion s'appliquent de fait à l'ensemble de la vie de l'entreprise, y compris à la détermination du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les informations sur les résultats en matière de mixité dans les instances dirigeantes, le Conseil d'administration tient à souligner que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est identifiée comme un levier de transformation avec un potentiel fédérateur commun aux divisions du Groupe Bolloré.

Depuis 2020, la société Bolloré SE est dotée d'un Comité exécutif comprenant les principaux managers des Directions financière, juridique, fiscale, achats, RSE et conformité, ce Comité étant chargé de suivre les objectifs et de mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration.

Le plan d'action mis en œuvre en 2020, lors de la création de ce Comité, tend à privilégier en son sein une stricte parité qui doit s'inscrire de façon pérenne. Ainsi, ce Comité composé à ce jour de 16 membres, dont 8 femmes (soit une féminisation à hauteur de 50 %), reflète l'engagement du Groupe dans l'égalité des hommes et des femmes.

De cette manière, le pourcentage de femmes avec des responsabilités managériales est en ligne avec la représentativité des femmes dans l'entreprise, et la société reste attentive à faire de sa politique et de ses pratiques en recrutement un levier de progrès pour aller vers davantage de féminisation, et ce, particulièrement sur des postes à forte responsabilité.

.../...